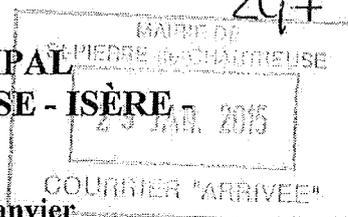


CRIN

247

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE**, le **13 janvier**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2015

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Patrice POULET.

OBJET : Personnel communal – Attribution d'une indemnité de stage à Victor DAVID.

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

La commune a accueilli un stagiaire au sein des services techniques sur la période du 13 Octobre au 28 Novembre 2014.

PROPOSITION :

Il est proposé au conseil municipal de verser à ce stagiaire la somme de 200 €.

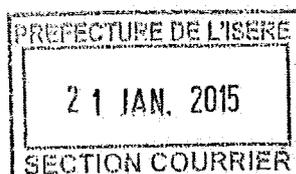
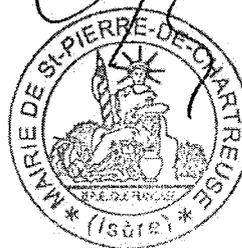
DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'octroyer à Victor DAVID une indemnité de stage de 200€ pour le stage qu'il a effectué au sein des services techniques.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 15 janvier 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 ch

MAY 2015
11 MARS 2015
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Réfection de la toiture des cuisines et du périscolaire à l'école de Saint Hugues

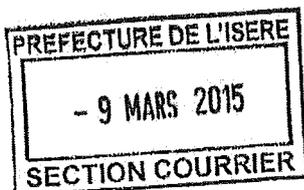
Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE : Lors des travaux 2014 de création d'une salle de restauration scolaire, le charpentier en charge de l'opération a constaté des fissures sur la toiture des cuisines et du périscolaire à l'école de Saint Hugues. La mairie a mandaté un expert de la construction qui a lui aussi constaté ces dégâts et donné un avis sur des solutions de réparation éventuelle.

PROPOSITION : Suite à la proposition de l'expert de la construction, il est proposé de déposer la toiture en ardoise et de la remplacer par des tuiles semblables à celles posées sur la nouvelle salle de restauration scolaire. Un devis a été demandé dans ce sens au charpentier, le montant des travaux incluant aussi la pose de velux s'élève à 8 224.82 € TTC.

DECISION : Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'engager cette opération et de valider le devis de la société Franco Olivier Charpente pour un montant de 8 224.82 € TTC.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON

